

BAZOUCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2026 – 20H00

L'An Deux Mil Vingt Six, le **vingt-mai à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Laurent MILLET, Maire.

Étaient présents : M. Laurent MILLET, Maire, M. Christian DEHAUDT, Mme Laurence LOUIS, M. David RENAUD, Adjoint, M. Jean Claude PIVARD, Mmes Brigitte DOUET, Benoîte VALLIN, Mrs Alain TABARD, Michel GOUIN, Mmes Anne Marie NIYONZIMA, Jocya BOUVIER, M. Philippe CHESNAY, Mmes Céline MONGIN, Angélique LAMY et M. Mickaël ANQUETIL.

Était Absent :

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 26 mars 2026.

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : Mme Benoîte VALLIN.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-01
5- ÉLECTION ET VIE POLITIQUE
5.3 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650 du CGI (Code Général des Impôts), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants) proposée sur délibération du Conseil municipal. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Les personnes proposées par le Conseil municipal sont les suivantes : Nathalie Lalucques épouse Gouin, Ulysse Olivier, Josiane Mazurier, Sylvain Ripault, Céline Bailleul, Christian Boulard, Nicole Buisson, Christian Brosse, Odile Leprince, Charles Niyonzima, Marie Quinet, Alexandre Lamy, Karine Hue, Vincent Jirard, Isabelle Neuville, Régis Fleuriet, Monique Pilet, Serge Cornuel, Béatrice Evrard-Joyez, Thierry Chevallier, Nadine Bouffard, Pascal Goyer, Françoise Nicolas, Boris Mousset.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-02
7- FINANCES LOCALES
7.6– CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
TARIFICATION ÉLECTRICITÉ MTL

Suite au changement de fournisseur d'électricité intervenu dans le cadre du groupement d'achat d'énergie coordonné par TE61.

Considérant qu'il convient de réviser la participation demandée aux utilisateurs de la salle des fêtes « MTL » au titre des consommations électriques ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide : à compter du 1^{er} juillet 2026, la participation aux frais d'électricité de la salle MTL est fixée à 0.60 € le kWh.

Les autres tarifs de location de la salle des fêtes demeurent inchangés.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-03
7- FINANCES LOCALES
7-2 SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention émanant de l'école Primaire de Bazoches concernant les voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder la somme de 1 535.00 € pour les voyages scolaires.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-04
7- FINANCES LOCALES
7-2 SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande de subvention émanant de l'école Bignon concernant les voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder la somme de 30 € par enfant soit 90.00 € pour les voyages scolaires.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-05
7- FINANCES LOCALES
7-2 SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande de subvention concernant les voyages scolaires : Mme Isabelle KERVAON pour ses filles Zoé et Lolla, scolarisées au collège Emile Chartier à Mortagne-au-Perche. Voyage à Londres organisé du 09 au 13 mars 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder la somme de 30 € par enfant soit 60.00 €. La subvention sera versée directement à la famille sur justificatif établi par le collège.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-06
3- DOMAINE ET PATRIMOINE
3.5 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE 2026

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier de la Fondation du Patrimoine Normandie pour adhérer à celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Cette adhésion s'élève à la somme de 200.00 €.

Et nomme Mme Benoîte VALLIN, représentant de la commune.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-07
5- ÉLECTION ET VIE POLITIQUE
5.3 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE « HAUTE VALLÉE DE LA SARTHE »

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **désigne** pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe » en tant que titulaire : Mme Angélique LAMY
en tant que suppléant : M. Philippe CHESNAY

- **autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-08
5- ÉLECTION ET VIE POLITIQUE
5.3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite aux élections, il est nécessaire de renouveler la commission de contrôle pour vérifier les listes électorales.

Cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal (un titulaire et un suppléant) ;
- d'un délégué de l'administration, désigné par le représentant de l'État (un titulaire et un suppléant) ;
- d'un délégué du tribunal judiciaire, désigné par le président du tribunal judiciaire (un titulaire et un suppléant).

Après en avoir délibéré, sont désignés pour être proposés en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Conseiller municipal titulaire : Mme Brigitte DOUET

Conseiller municipal suppléant : M. Michel GOUIN

DÉLIBÉRATION 2026-20-05-09
7- FINANCES LOCALES
7.1 – DÉCISION BUDGÉTAIRE
DEVIS POUR LA PORTE DE L'ÉGLISE

Le Conseil municipal prend connaissance du devis présenté par l'entreprise GADEYNE pour la fabrication et la pose d'une porte en bois à l'église de Bazoches. Ce devis s'élève à la somme de 2 980.00 € HT soit 3 576.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise GADEYNE.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Trial Club de Corbon l'informant du déroulement d'une course de motos le 08 novembre 2026 sur un terrain privé de la commune.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le compteur EDF de l'église de Bazoches a été transféré au nom de la commune.
- Monsieur Renaud informe le Conseil municipal des différents échanges avec la MDO et avec la société Lumiplan (application City all).

Rappel des prochains événements :

- Ouverture du marché de l'Hoëne : vendredi 22 mai à 17H, suivi d'un concert « Les Perchettes »
- Échanges de bons plans samedi 23 mai à partir de 10H dans le jardin de la mairie.
- Journée Sport en famille samedi 23 mai à partir de 10H au Gymnase Léon GANIVET.

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 20/05/2026

**Le Maire,
Laurent MILLET**



**Le secrétaire de séance,
Benoîte VALLIN**

